

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC216

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« des »

le mot :

« ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.